



Ass. Société Philharmonique Ecole de Musique et de Danse

1 Rue de l'École - 67260 SARRE-UNION
Tél : 03.88.00.36.97 - Email : ecmusdans@orange.fr
Association à but non lucratif - Code APE 9001Z - Siret : 312 730 526 00026

Année Scolaire

20...../20.....

FICHE D'INSCRIPTION

Première inscription Réinscription

Elève(s)

Nom et Prénom	Date de Naissance	1 ^{er} Instrument et Durée	2 nd Instrument et Durée	3 ^{ème} Instrument ou location	Formation Musicale*	Chorale Orchestre jeunes Philharmonie
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> P
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> P
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> P
					<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> P

*Le cours de solfège est obligatoire pour toute inscription en instrument.

Adresse de(s) l'élève(s) :

Commune /CP :

N° de portable de l'élève : Adresse mail :

Si l'élève dispose d'une assurance individuelle/scolaire/extrascolaire, merci de joindre une attestation.

Recommandations/observations (allergies, maladies, troubles de la santé, handicap, port d'appareillage, conduite à tenir, précautions à prendre, etc.)

Nom du médecin traitant : N° de téléphone :

Numéro(s) à prévenir en cas d'urgence (différent des représentants légaux si mineur) :

Représentant(s)
si élève mineur/tutelle/etc.

Lien de Parenté Parent 1 : Lien de Parenté Parent 2 :

Nom et Prénom : Nom et Prénom :

Adresse (si différente de l'élève) : Adresse (si différente de l'élève) :

N° du représentant légal : N° du représentant légal :

Autre N° du représentant légal : Autre N° du représentant légal :

Observation : Observation :

Administration (partie réservée au secrétariat)

Frais d'inscription annuels de€ réglés par : Espèces Chèque Virement Prélèvement

Détail du tarif d'écologie (Mensuel/Trimestriel/Tarif Spécial/Réduction...) :

Elève 1 :

Elève 2 :

Elève 3 :

Elève 4 :

Mois d'entrée, début : Mois de sortie, fin :

Détail du/des règlements	Espèce(s)	Chèque(s)	Virement(s)	Prélèvement(s)
1 ^{er} Trimestre				
2 ^{ème} Trimestre				
3 ^{ème} Trimestre				

Informations

Tous les renseignements recueillis à votre inscription sont nécessaires à la bonne prise en charge de l'élève : ils font l'objet d'un traitement informatique et sont destinés au secrétariat de l'Association et organismes ou collectivités financeurs. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

L'élève mineur est sous la responsabilité du professeur pendant la durée déterminée de chaque cours, répétitions, diverses manifestations, programmés par l'Ecole de Musique. Les parents, ou la personne autorisée à venir chercher l'élève mineur, doivent impérativement être présents à l'issue de ceux-ci afin de le récupérer ou nous fournir une décharge écrite si l'élève devait quitter seul l'établissement.

Droit à l'image :

Les élèves peuvent être amenés à être photographiés ou filmés à des fins non commerciales : outils pédagogiques, promotion de nos activités, communication par les supports internet, publication dans les magazines (communal ou intercommunal), promotion des activités dans la presse quotidienne (locale/régionale/nationale/internationale), expositions photographiques, édition de documents, etc... tous destinés à promouvoir l'Ecole de Musique et de Danse ou la Société Philharmonique. Vous autorisez l'Association à utiliser et/ou à vous transmettre des images sur lesquelles vous/votre enfant pouvez/peut apparaître, sans limitation de durée, à titre gratuit, et vous vous engagez à les utiliser uniquement dans le cadre familial. Si vous vous y opposez, vous le signalez par écrit à l'Association.

Scolarité et frais d'écolage :

Toute personne inscrite au sein de l'Ecole de Musique s'engage avec assiduité pour l'année scolaire. L'inscription n'est validée qu'à réception du règlement. La scolarité vous engage en un règlement et est payable :

- **par chèque (en une, deux ou trois fois)** à l'inscription et encaissable fin septembre, fin décembre et fin mars.
- **par prélèvement mensuel** à terme échu (par exemple début octobre pour le mois de septembre)
- **par espèces au début de chaque trimestre**
- par chèques vacances ANCV

Toute absence, qu'elle soit occasionnelle ou de force majeure (examen, maladie, accident, etc...) doit être excusée par téléphone auprès de l'Ecole de Musique ou du professeur en charge de l'élève.

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'Ecole de Musique devra en être informée un mois au préalable par courrier ou par email et les frais de scolarité trimestriels seront dus dans leur intégralité (sauf cas de force majeure justifiée et laissée à l'appréciation de la Direction).

En cochant,

Je déclare/nous déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche, avoir pris connaissance des informations ci-dessus et du fonctionnement de l'Ecole de Musique et de Danse : je m'engage/nous nous engageons à le respecter dans son intégralité et sans réserve.

J'autorise la Direction, ou le professeur le cas échéant, à contacter les numéros d'urgences et/ou à prendre toutes les mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de l'élève.

Fait à....., le

Signatures : Elève(s) ET représentant/e(s) légal/e(ux/s) *si élève(s) mineur(s)*